

Cat.A : Grues mobiles à flèches treillis
(anciennement 1A ou 2A)



Cat.B : Grues mobiles à flèche télescopique
(anciennement 1B ou 2B)



Objectifs :

- Acquérir les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'utilisation des grues mobiles,
- Conduire et utiliser les grues mobiles en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement, conformément à la recommandation CACES® R483,
- Préparer aux épreuves théoriques et pratiques prévues par la recommandation CACES® R483.

Option : Conduite au moyen d'une télécommande
Circulation en charge (pour la catégorie B)

Public concerné:

Toute personne appelée à conduire une grue mobile.

Pré requis :

- 18 ans d'âge minimum (sauf dérogations spécifiques)
- Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions et à la réalisation des tests CACES®
- Aptitude médicale à la conduite d'une grue mobile recommandée avant l'accès à la formation
- Permis de conduire (si le type de grue mobile nécessite la détention d'une catégorie de permis de conduire pour circuler sur la voie publique).

Moyens matériel à fournir par les participants :

Équipements de protection Individuels (chaussures de sécurité, gants, casque, vêtement rétro-réfléchissant).

Encadrement - formateur - testeur :

Intervenant expérimenté dans la conduite de grue mobile de la catégorie concernée.

Testeur agréé par un organisme certificateur accrédité.

Lieu, durée, dates, tarifs, horaires :

- Lieu : intra entreprise (sous conditions)
- Durée : de 07 heures à 35 heures selon les catégories choisies, le niveau du stagiaire et le type de formation : initiale ou recyclage/expert.
- Dates, tarifs, horaires : nous contacter / informations (planning, tarifs) sur : <https://www.a2prevention.com>.

Accessibilité Personnes en Situation de Handicap :



Nos formations sont accessibles sous conditions.



Merci de nous consulter au préalable pour vérifier si certains aménagements sont nécessaires.

Conditions générales de vente :

Communiquées avec la convention.



Contacts / renseignements

Tel : 05 59 64 04 42

formation@a2prevention.com

Méthodes pédagogiques :

Alternance de cours théoriques (présentiel) et d'ateliers pratiques.

Exercices pratiques de mises en situations de travail avec des grues mobiles.

Moyens pédagogiques :

PC et vidéoprojecteur, ressources multimédia et paperboard. Notices fabricants, divers documents (VGP, etc...).

Plateforme d'évolution pratique avec grue mobile adaptée et charges.

Évaluation pédagogique :

Épreuves théoriques et pratiques de la conduite des grues mobiles réalisées par des testeurs CACES® en fin de formation, conformément à la recommandation R483.

Évaluation de l'action de formation :

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Mode de validation / Sanction :

Attestation de fin de formation / Certificat de réalisation. Délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®), sous réserve de réussite aux tests, permettant à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite.

Les tests CACES® sont assurés par des partenaires Organismes Testeurs CACES® certifiés pour la R483.

Validité/ Suite de parcours :

Validité: **5 ans** (selon la recommandation R483)

Le délai de réactualisation des épreuves pratiques peut être porté à 10 ans sous réserve qu'au terme des 5 premières années :

- le salarié ait réalisé sur ces 5 années au moins 50 jours par an de conduite d'un équipement de la catégorie concernée (attestation employeur à délivrer),
- le salarié passe à nouveau avec succès, dans un Organisme Testeur Certifié, l'évaluation théorique du CACES® R.483 (attestation de réussite au test théorique du CACES® R.483 délivrée).

Version avril 2026

Cat.A : Grues mobiles à flèches treillis
(anciennement 1A ou 2A)



Cat.B : Grues mobiles à flèche télescopique
(anciennement 1B ou 2B)



PROGRAMME DE LA FORMATION (conforme à la Recommandation R483)

Connaissances théoriques :

- A - Connaissances générales
- B - Technologie des grues mobiles
- C-- Les principaux types de grues mobiles - les catégories de CACES®
- D - Notions élémentaires de physique
- E - Stabilité des grues mobiles
- F - Déplacement des grues mobiles sur chantier (incluant circulation en charge)
- G - Risques liés à l'utilisation des grues mobiles, origine(s) et moyens de prévention associés
- H - Exploitation des grues mobiles
- I - Accessoires de levage et règles d'élingage
- J - Vérifications d'usage des grues mobiles

Savoirs-faires pratiques :

- A - Prise de poste et vérification
- B - Conduite et manœuvres
- C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- Option :** D - Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande
E - Circulation en charge (pour la catégorie B)

Évaluation pédagogique - Tests CACES® :

- Tests théoriques : QCM chronométré
- Tests pratiques : épreuve chronométrée sur chaque catégorie (prise de poste et mise en service, manœuvres, fin de poste – maintenance).
- Option :** Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande.
Circulation en charge (pour la catégorie B).

Passerelles :

Non concerné

Équivalence :

Non concerné

Débouchés professionnels :

Secteurs d'activité en lien avec la construction (génie civil, BTP), métier conducteur Grues Mobiles.

Références réglementaires :

Le dispositif CACES définit les compétences pour conduire en sécurité les équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Le test CACES, défini par la recommandation R483 de la Cnam, ne peut être effectué que par un organisme testeur certifié (OTC).

Répertoire spécifique : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6998/> (catégorie A) ;
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6999/> (catégorie B).

Version avril 2026